

COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 21 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 21 mars à 18h30,

Le Conseil Municipal de Saint Christophe en Oisans, dûment convoqué **le 14 mars 2019**, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Patrick HOLLEVILLE, Maire de Saint Christophe en Oisans

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 8

Présents : Patrick HOLLEVILLE, André RODERON, Nathalie TAIRRAZ, Eric TURC-GAVET, Yves TURC-GAVET,

Excusés :

Pouvoirs :

Absents : Pascal LETERTRE, Eliane PUISSANT, Jean-Paul TURC

Nomination du secrétaire de séance : Nathalie TAIRRAZ à l'unanimité des membres présents.

Les comptes rendus des Conseils en dates du 18 janvier 2019 et du 4 février 2019 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

M le Maire demande l'accord du conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de la convention avec la Communauté de Communes pour l'entretien des sentiers labélisés PDIPR. Cette requête est acceptée à l'unanimité.

n°2019-019

Objet : **APPROBATION du COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2018**

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Comptable du Trésor Public concernant le budget principal de la commune.

Celui-ci récapitule les opérations de l'exercice 2018 par section, reprend le résultat d'exécution et des budgets annexes, la balance de tous les comptes et les éléments de l'actif et du passif du Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après l'avoir examiné et en avoir délibéré, **par 5 voix pour**

- **DECLARE** que le **compte de gestion 2018 du budget principal de la commune**, dressé par le comptable du Trésor Public de Bourg d'Oisans, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **DECIDE** de l'approuver.

n°2019-020

Objet : **APPROBATION du COMPTE DE GESTION BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2018**

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Comptable du Trésor Public concernant le budget de l'Eau et de l'Assainissement.

Celui-ci récapitule les opérations de l'exercice 2018 par section, reprend le résultat d'exécution, la balance de tous les comptes et les éléments de l'actif et du passif du Budget de l'Eau et de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal, après l'avoir examiné et en avoir délibéré, **par 5 voix pour**

- **DECLARE** que le **compte de gestion 2018 du budget de l'Eau et de l'Assainissement**, dressé par le comptable du Trésor Public de Bourg d'Oisans, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **DECIDE** de l'approuver.

n°2019-021

Objet : APPROBATION du COMPTE DE GESTION BUDGET DE LEYRETTE 2018

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Comptable du Trésor Public concernant le budget des lotissements de Leyrette.

Celui-ci récapitule les opérations de l'exercice 2018 par section, reprend le résultat d'exécution, la balance de tous les comptes et les éléments de l'actif et du passif du Budget des lotissements de Leyrette.

Le Conseil Municipal, après l'avoir examiné et en avoir délibéré, **par 5 voix pour**.

- **DECLARE** que le **compte de gestion 2018 du budget des lotissements de Leyrette**, dressé par le comptable du Trésor Public de Bourg d'Oisans, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **DECIDE** de l'approuver.

n°2019 - 022

Objet : Vote du Compte Administratif du Budget Principal 2018

Sous la présidence de M André RODERON, le Conseil Municipal après s'être fait présenter les documents budgétaires de 2018,

- **DONNE ACTE** au Maire du compte administratif de la commune pour l'année 2018, lequel peut se résumer ainsi :

- section d'investissement :

. Résultat à la clôture de 2017	+ 100 860.04 €
. Résultat de l'exercice 2018	+ 69 670.55 €
. Résultat cumulé au 31/12/2018	+ <u>170 530.59 €</u>
. Reste à réaliser 2018	- 98 800.00 €
. Cumul global	+ <u>71 730.59 €</u>

- section de fonctionnement :

. Résultat à la clôture de 2017	+ 608 921.75 €
. Affectation en recette d'investissement (compte 1068)	- 608 921.75 €
. Résultat de l'exercice 2018	+ 626 246.84 €
. Résultat cumulé au 31/12/2018	+ <u>626 246.84 €</u>

- Résultats sections cumulées au 31/12/2018 : + 697 977.43 €

Et par 4 voix pour

- **ADOPTE** le compte administratif du Budget principal 2018 ;

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

n°2019-023

Objet : Vote du Compte Administratif du Budget Eau et Assainissement 2018

Réuni sous la présidence de M André RODERON, le Conseil Municipal après s'être fait présenter les documents budgétaires de 2018,

- **DONNE ACTE** au Maire du compte administratif de l'eau et de l'assainissement 2018, lequel peut se résumer ainsi :

- section d'investissement

. Résultat à la clôture de 2017	+ 33 637.42 €
. Résultat de l'exercice 2018	+ 48 360.97 €
. Résultat cumulé au 31/12/2018	+ 14 732.55 €

- section d'exploitation

. Résultat à la clôture de 2017	+ 8 851.53 €
. Affectation en recette d'investissement	- 8 851.53 €
. Résultat de l'exercice 2018	+ 14 174.33 €
. Résultat cumulé au 31/12/2018	+ 14 174.33 €

Résultats sections cumulées au 31/12/2018 : + 28 905.88 €

Et par 4 voix pour

- **ADOpte** le compte administratif de l'Eau et Assainissement 2018 ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M André RODERON précise que les frais d'installation des compteurs d'eau apparaissent dans les dépenses d'investissement et que les subventions correspondantes seront reçues sur 2019.

n°2019-024

Objet : Vote du Compte Administratif du Budget du Lotissement de Leyrette 2018

Réuni sous la présidence de M André RODERON, le Conseil Municipal après s'être fait présenter les documents budgétaires de 2018,

DONNE ACTE au Maire du Compte Administratif du Lotissement de Leyrette 2018, lequel peut se résumer ainsi :

- section d'investissement

. Résultat à la clôture de 2017	- 463 998.22 €
. Résultat de l'exercice 2018	+193 662.75 €
. Résultat cumulé au 31/12/2018	- 270 335.47 €

- section de fonctionnement

. Résultat à la clôture de 2017	- 105 766.41 €
. Résultat de l'exercice 2018	- 16 717.11 €
Résultat cumulé au 31/12/2018 :	- 122 483.52 €

Résultats sections cumulées au 31/12/2018 : - 392 818.99 €

Et par 4 voix pour

- **ADOpte** le compte administratif du lotissement de Leyrette 2018.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

n°2019-025

Objet : BP 2019 : vote des trois taxes directes locales et du taux de la cotisation foncière entreprise

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré,

Par 5 voix pour

- **DECIDE** de voter les **taux d'imposition de 2019** des trois taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation	19,54 %
Taxe Foncière sur bâti	14,29 %
Taxe Foncière sur le non bâti	40,90 %

Et du taux de la cotisation foncière entreprise	21,11 %
---	---------

M le Maire précise que le taux des taxes communales n'augmente pas mais que la Communauté de Communes va augmenter son taux en 2019.

n°2019-26

Objet : Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, **par 5 voix pour**

- **VOTE** les subventions accordées aux associations et aux autres personnes de droit privé et au budget de l'Eau, telles que détaillées ci-dessous :

Chapitre	Article	Tiers	Accordées 2018
65	6574	AVEC ST CHRISTOPHE	45 000 €
65	6574	AMIS DE LA BERARDE	4 000 €
65	6574	ASS MYOSOTIS (anime Les Charmilles)	800 €
65	6574	VENEON EAU VIVES (Derby et Slalom)	2 000 €
65	6574	GUIDES VENEON Fonctionnement	900 €
		Rassemblement cascades de glace 2019	3 000 €
65	6574	SKI NORDIQUE GDES ROUSSES	600 €
65	6574	CANTORISSIUM	150 €
65	6574	ASS des Pisteurs Secouristes de l'Oisans	300 €
65	6574	POLYFEMNA	150 €
65	6574	SUD ISERE TELEALARME	50 €
	6574	TOTAL compte 6574	56 950 €
65	657364	Budget de l'eau - section fonctionnement	30 000 €
		TOTAL	86 950 €

M Le Maire rappelle que les associations qui demandent une subvention doivent fournir leur compte rendu d'activité, le bilan de l'année N-1 et le budget prévisionnel N avant de pouvoir percevoir la subvention.

n°2019-27

Objet : Vote de la répartition commune/administrés des coûts SACO assainissement 2019

Le Maire informe que le Conseil syndical du SACO a décidé d'augmenter la redevance assainissement collectif pour l'année 2019.

En TTC	100%	100%
PART FIXE	Secteur traité	Secteur non traité
- secteur traité	147.40	-
- secteur non traité	-	73.70
PART VARIABLE par m³		
(Forfait de 84m ³)		
- secteur traité	1,8634	-
- secteur non traité	-	0,9317

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la discussion lors de la séance du 24 février 2017 qui prévoyait une réduction progressive de la participation communale.

Pour l'année 2018, elle avait été fixée à 45% sur la part fixe et la part variable de la redevance d'assainissement collectif des administrés pour l'année 2018.

Il convient donc de définir le taux de la participation communale sur la part fixe et la part variable de la redevance d'assainissement collectif des administrés pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 5 voix pour**

- **DECIDE** que la participation communale (part fixe et la part variable) de la redevance d'assainissement collectif des administrés sera de **35%** pour l'année 2019.

n°2019-028

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 et VOTE du BUDGET PRINCIPAL 2019

Le Maire rappelle que le compte administratif de la commune peut se résumer ainsi :

- section d'investissement :

Résultat à la clôture de 2017	+ 100 860.04 €
. Résultat de l'exercice 2018	+ 69 670.55 €
. Résultat cumulé au 31/12/2018	+ 170 530.59 €
. Reste à réaliser 2018	- 98 800.00 €
. Cumul global	+ 71 730.59 €

- section de fonctionnement :

. Résultat à la clôture de 2017	+ 608 921.75 €
. Affectation en recette d'investissement (compte 1068)	- 608 921.75 €
. Résultat de l'exercice 2018	+ 626 246.84 €
. Résultat cumulé au 31/12/2018	+ 626 246.84 €

Le Maire donne lecture du budget primitif 2019 de la commune, celui-ci ayant été préalablement transmis à tous les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, **par 5 voix pour**

- **DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2018 de 626 246.84 € ainsi :**
En recettes d'investissement au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 626 246.84 €

- **DECIDE d'affecter le résultat d'investissement cumulé au 31/12/2018 ainsi :**

En recettes d'investissement au 001 Solde exécution section investissement report : 170 530.59 €

- **ADOpte** le Budget Primitif 2019 de la commune

- pour la section de Fonctionnement qui s'équilibre à	1 842 188.00 €
- pour la section d'Investissement qui s'équilibre à	1 906 460.79 €

En fonctionnement, M le Maire précise qu'il n'y a pas de modification du montant de la subvention allouée au budget de l'eau car avec la pose des compteurs d'eau et la facturation au réel, il y aura moins de recettes d'assainissement mais que la dépense à régler au SACO en 2019 est celle de l'exercice 2018.

En ce qui concerne les salaires, le montant est identique qu'en 2019 afin de conserver une marge pour gérer les remplacements.

En investissement, les dépenses sont réparties comme suit :

- Travaux de protection du hameau de Bernardière : 300 000 € ;
- Finition toilettes à l'entrée de la Béarde : 20 000 € ;
- Rénovation ancien hôtel des Ecrins : 715 000 € ;
- Réalisation d'un réseau de chaleur : 172 000 € ;
- Réalisation de deux parkings aux Prés et au Banchet : 22 000€
- Enfouissement des réseaux à la Béarde : 40 000 € ;
- Changement de l'étrave du chargeur : 20 000 €.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, des subventions nous ont déjà été confirmées pour la rénovation des bâtiments communaux :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 240 000 € ;
- Communauté de Communes de l'Oisans : 15 000 €

D'autres sont déposées en attente de réponse, le Département pour l'hôtel et le réseau de chaleur, la Région pour le réseau de chaleur et l'Etat pour l'hôtel.

Pour les travaux de protection du hameau de Bernardière, qui correspondent à un montant de 275 000 €, la commune va solliciter le Fonds Barnier (25 %) et le Département (entre 20 et 40%). Mais ces subventions ne seront de toute façon versées qu'en 2020, et il paraît raisonnable de recourir à un emprunt d'autant que les taux sont encore peu élevés.

Tous ces travaux bénéficient de subventions et du FCTVA qui sont versées l'année suivant les paiements, il va donc falloir réactiver la ligne de trésorerie inutilisée depuis 2 ans.

n°2019-029

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 et VOTE du BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT 2019

Le Maire rappelle que le compte administratif eau et assainissement peut se résumer ainsi :

- section d'investissement

. Résultat à la clôture de 2017	- 33 637.42 €
. Résultat de l'exercice 2018	+ 48 360.97 €
. Résultat cumulé au 31/12/2018	+ 14 723.55 €
. Restes à réaliser 2018	- 0.00 €
. Cumul global	+ 14 723.55 €

- section d'exploitation

. Résultat à la clôture de 2017	+ 8 851.53 €
. Affectation en recette d'investissement	- 8 851.53 €
. Résultat de l'exercice 2018	+ 14 174.33 €
. Résultat cumulé au 31/12/2018	+ 14 174.33 €

Le Maire donne lecture du budget 2019 de l'Eau et de l'Assainissement de la commune, celui-ci ayant été préalablement transmis à tous les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, **par 5 voix pour**

- **DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2018 de + 14 174.33 € ainsi :
En recettes de fonctionnement au 002 Résultat reporté : + 14 174.33 €**

- **DECIDE d'affecter le résultat d'investissement cumulé au 31/12/2018 ainsi :
En dépenses d'investissement au 001 Solde exécution section investissement report : +
14 723.55 €**

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 de l'Eau et de l'Assainissement qui s'équilibre :

- pour la section de Fonctionnement à **84 699.33 €**
- pour la section d'Investissement à **69 452.60 €**

n°2019-030

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 et VOTE du BUDGET LEYRETTE 2019

Le Maire donne lecture du budget 2019 pour le lotissement de Leyrette, celui-ci ayant été préalablement transmis à tous les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, **par 5 voix pour**

- **DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2018 de - 122 483.52 € en
dépenses de fonctionnement au 002 Déficit antérieur de fonctionnement négatif Reporté**

-**DECIDE d'affecter le résultat d'investissement cumulé au 31/12/2018 de - 270 335.47 € en
dépenses d'investissement au 001 Solde Exécution Section Investissement Reporté**

- **ADOPTE le Budget Primitif 2019** du lotissement de Leyrette qui s'équilibre ainsi :

- section de Fonctionnement : **1 303 200.31 €**
- section d'Investissement : **1 370 881.30 €**

M le Maire précise que déficit diminue comme cela avait été décidé l'an passé.

n°2019-031

Objet : Réseau de chaleur : réalisation et sollicitation de subventions

Le Maire rappelle que le projet de rénovation des bâtiments communaux comprend la réalisation d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur communal (phase 2).

Le coût d'investissement estimatif a évolué. Pour la phase 2, il est de 189 530 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 5 voix pour**

- **DECIDE** d'engager la phase 2 de la rénovation des bâtiments communaux comprenant la réalisation d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur.

- **CHARGE** le Maire de solliciter l'aide financière de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental de l'Isère, et de la Communauté de Communes de l'Oisans.

n°2019-032

Objet : Bail de location site du Plan du Lac (parcelle A 646) avec la Sté Vénéon Eaux Vives

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de location, signé entre la commune et Monsieur Bernard TEILLER, responsable de la société Vénéon Eaux Vives, concernant la location de la parcelle A n° 646, en vue d'activités nautiques, doit faire l'objet d'un renouvellement en 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 5 voix pour**

- **DECIDE** de renouveler le bail de location pour la parcelle communale A 646, d'une superficie de 91 a 60 ca, avec la société Vénéon Eaux Vives, représentée par Monsieur Bernard TEILLER, et ce pour une durée de 9 ans, révisable tous les trois ans.
- **FIXE** le montant annuel à **SIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE € (6 860€)**.
- **CHARGE** le Maire d'établir le bail de location et le cahier des charges.
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail et toutes les pièces s'y rattachant.

n°2019 - 033

Objet : Mise à disposition de chalets d'alpages à l'Association Foncière Pastorale de St Christophe en Oisans

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale de la convention de mise à disposition de chalets d'alpages et les mobiliers qu'ils contiennent, entre la commune de Saint Christophe en Oisans et l'Association Foncière Pastorale de Saint Christophe en Oisans, telle que déposée sur la table des délibérés et annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **par 5 voix pour**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de chalets d'alpage et mobiliers entre la commune de Saint Christophe en Oisans et l'Association Foncière Pastorale de Saint Christophe en Oisans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rattachant.

M Le Maire ajoute que l'Association Foncière Pastorale a dû refaire les contrats de location aux éleveurs afin qu'ils mentionnent les parcelles et les cabanes pastorales. Ces dernières appartenant à la Commune, elles feront l'objet d'une convention entre l'AFP et la municipalité. M le Maire lit le projet de convention. Le loyer actuel des cabanes est de 150 €/cabane et 70 €/abri du Sauratet. La question se pose d'avoir des loyers identiques pour des cabanes dans des états très différents. M le Maire propose d'augmenter un peu les loyers et il propose 175 € de loyer par cabane (sans changement pour l'abri du Sauratet). La Convention prévoit l'obligation pour les éleveurs d'assurer la cabane, l'interdiction de la sous-louer et l'obligation de réaliser un état des lieux. La convention est signée pour une durée de 4 ans.

n°2019-034

Objet : Sollicitation d'un emprunt pour la réalisation des travaux de protection de Bernardière

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3 ;
- **Considérant** que par sa délibération du 20 avril 2018, le Conseil municipal a adopté le projet de réalisation des travaux de protection du hameau de Bernardière.
- **Considérant** que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement ;

- **Considérant** que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire ;

M le Maire rappelle le plan de financement du projet :

- . Le coût d'investissement estimatif est de : 330 000 euros
- . Le montant total des subventions sollicitées est de : 123 600 euros
- . L'autofinancement est de : 208 400 euros

Pour les besoins de financement de l'opération, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 200 000 euros.

Le Conseil Municipal, **par 5 voix pour**

- **CHARGE** le Maire de solliciter les banques pour recueillir des offres de prêt pour un montant de 200 000 €.

n°2019-35

Objet : Participation communale au premier classement des meublés touristiques

M le Maire propose afin d'encourager le classement des meublés touristiques sur la commune de prendre en charge une partie du coût de la première visite du meublé touristique à hauteur de 100 € par meublé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 5 voix pour**

- **ACCORDE** la participation de 100 € / meublé pour la première visite de classement.

M le Maire informe qu'Oisans Tourisme propose aux hébergeurs d'être présents sur leur place de marché. Pour cela, il faut impérativement que l'hébergement soit classé. Le coût du classement préfectoral est de 150 € par logement pour 5 ans. Il propose d'aider financièrement les hébergeurs lors de leur première démarche.

n°2019-36

Objet : Approbation de la convention d'intervention pour l'entretien des sentiers labellisés PDIPR de l'Oisans - Secteur St Christophe en Oisans 2019

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale de la convention d'intervention entre la commune de Saint Christophe en Oisans et la communauté de communes de l'Oisans pour l'entretien des sentiers labellisés PDIPR du massif de l'Oisans sur le secteur de Saint Christophe en Oisans pour l'année 2019 telle que déposée sur la table des délibérés et annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **par 5 voix pour**

- **APPROUVE** la convention d'intervention entre la commune de Saint Christophe en Oisans et la Communauté de Communes de l'Oisans pour l'entretien des sentiers labellisés PDIPR du massif de l'Oisans sur le secteur de Saint Christophe en Oisans pour l'année 2019 telle que déposée sur la table des délibérés.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rattachant.

M Le Maire informe qu'une délibération a été retirée à la demande de la Trésorerie (Ouverture d'un compte TVA pour les secours sur pistes) afin que cette dernière examine plus précisément la question.

Fin de la séance à 20h30 ;

Fait et délibéré le 21 mars 2019 et ont signé les membres présents,

Membres présents	Fonction	Signatures
Patrick HOLLEVILLE	Maire	
André RODERON	1 ^{er} Adjoint	
Jean-Paul TURC	2 ^{ème} Adjoint	ABSENT
Eliane PUISSANT	3 ^{ème} Adjoint	ABSENTE
Nathalie TAIRRAZ	Conseillère municipale	
Pascal LETERTRE	Conseiller municipal	ABSENT
Yves TURC-GAVET	Conseiller municipal	
Éric TURC-GAVET	Conseiller municipal	
Christian TURC	Conseiller municipal	DEMISSIONNAIRE
Serge TOPRIDES	Conseiller municipal	DEMISSIONNAIRE
Michel NODIN	Conseiller municipal	DEMISSIONNAIRE